AR Prefecture
017-211702188-20230629-DEL_05_06_2023-DE
Reçu le 06/07/2023

N° de délibération : 05/06/2023

Ville de
Marans

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-neuf juin à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Marans, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BODIN, Maire, en séance ordinaire.

Date de convocation : 22 juin 2023.

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

Etaient présents : M. BODIN Jean-Marie, *Maire.*
MM. LAFORGE Anabelle, QUIRION Romuald, ROUBERTY-DELBANO Emmanuelle, MARTINEZ Stéphanie, MARCHAL Éric, *Adjoints.*
MM. RIVAS Guillaume, THORAIN Monique, CHAGNIAU Agnès, GUILLAUME Daniel, SIMONNET Nadine, REGNIER Philippe, LEGERON Christelle, BAH Valérie, FICHET Denis, GALLIOT Laurent, GENCE Jean-Alain, POUZET-CALMETS Micheline, FERRIER Bernard, TODESCO Luc, *Conseillers Municipaux.*
Absents : RAFFIN Daniel.
Ont donné pouvoir : Christophe PAUL à Jean-Marie BODIN, Marjorie MASSINON à Anabelle LAFORGE, Coralie GENNARI à Daniel GUILLAUME, Damien ROUBERTY à Emmanuelle ROUBERTY-DELBANO, Olivier MARTIN à Valérie BAH, Corinne DAUDET à Jean-Alain GENCE.

Madame Monique THORAIN a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : Madame Anabelle LAFORGE
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
CONSIDERANT la nécessité d'adapter la grille tarifaire à compter du 1er Septembre 2023.

Pour assurer le fonctionnement des services de la commune de Marans, il est proposé au Conseil Municipal de fixer de nouveaux tarifs eu égard aux 2 points précédents à savoir les tarifs de la cantine et ceux de l'accueil collectif de mineurs.

Madame Anabelle LAFORGE présente les éléments ci-dessous :

CANTINE SCOLAIRE		
Tranche	**Quotient Familial**	**Prix du repas**
A	**De 0 à 999**	1,00 €
B	**De 1 000 à 1 599**	2,50 €
C	**1 600 et +**	2,70 €

AR Prefecture

017-211702188-20230629-DEL_05_06_2023-DE
Reçu le 06/07/2023

N° de délibération : 05/06/2023

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – EXTRASOLAIRE						
Tranche	Quotient Familial	CDC Aunis-Atlantique		Hors CDC Aunis-Atlantique		Repas
		Journée	Demi-Journée	Journée	Demi-Journée	
A	De 0 à 999	6,10 €	3,05 €	8,10 €	4,05 €	2,70€
B	De 1 000 à 1 599	8,50 €	4,25 €	10,50 €	5,25 €	2,70€
C	1 600 et +	11,90 €	5,95 €	13,90 €	6,95 €	2,70€

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS– PERISCOLAIRE (*)		
Tranche	Quotient Familial	Prix
A	De 0 à 999	0,50 €
B	De 1 000 à 1 599	0,60 €
C	1 600 et +	0,70 €

(*) Les tarifs de l'accueil périscolaire présentés ci-dessous sont à la ½ heure.
Cette demi-heure est divisée en ¼ d'heure au niveau de la facturation. Tout ¼ d'heure commencé est dû.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le sujet et à approuver les nouveaux tarifs. La grille des tarifs communaux sera donc mise à jour en conséquence à compter du 1er Septembre 2023 jusqu'à nouvel ordre. Il faut noter que les autres tarifs ne sont pas modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE les nouveaux tarifs.**
- **DIT que la grille des tarifs communaux sera donc mise à jour en conséquence à compter du 1er Septembre 2023 jusqu'à nouvel ordre en sachant que les autres tarifs ne seront pas modifiés.**

Pour extrait certifié exécutoire,
A Marans, le 29 juin 2023

Le Maire,

MAIRIE de MARANS 17230

Jean-Marie BODIN